



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Paris le 23 OCT. 2014

Secrétariat général

Direction des affaires  
financières

Département du contrôle  
interne et des systèmes  
d'information financiers

DAF-DCISIF  
n°2014-0008

Affaire suivie par :  
Marina BIHI

Téléphone  
01 55 55 12 09

Courriel  
marina.bihl@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle  
75357 Paris 07 SP

Le Directeur des affaires financières,  
à  
Mesdames et Messieurs les recteurs d'académies,  
Mesdames et Messieurs les vice-recteurs d'académies,  
Mesdames et Messieurs les secrétaires généraux  
d'académies et de vice-rectorat,  
Mesdames et Messieurs les référents académiques de  
contrôle interne comptable

**Objet :** Plan d'action ministériel de contrôle interne financier du MENESR pour la période 2014-2016 et feuille de route académique 2014-2015

J'ai le plaisir de vous adresser le nouveau plan d'action ministériel de contrôle interne financier pour la période 2014-2016<sup>1</sup>. Il est construit conformément aux lignes directrices validées par le comité commun de contrôle interne pour la maîtrise des risques (CCIMR) ministériel du 16 juillet 2014 et comporte cinq volets :

- volet « contrôle interne comptable – Etat » et son annexe, le « Bilan CIC 2013-2014 » ;
- volet « contrôle interne budgétaire – Etat » ;
- volet « systèmes d'information financiers ministériels » ;
- volet « maîtrise des risques comptables et financiers – EPLE » ;
- volet « contrôle interne comptable et budgétaire des opérateurs ».

Ce document a été rédigé en associant les services concernés de l'administration centrale et des représentants des académies et des opérateurs, sous la coordination du département du contrôle interne et des systèmes d'information financiers (DCISIF) de la direction des affaires financières.

De ce plan d'action ministériel, découle la feuille de route académique suivante pour la période octobre 2014 - septembre 2015 :

1. Atteindre le « socle CIC », au plus tard en août 2015

L'atteinte du « socle CIC », cible minimale assignée aux académies en 2014 pour la mise en œuvre des outils structurants du CIC, demeure le premier axe de la feuille de route académique. Le « socle CIC » a pour objectif d'orienter et d'homogénéiser les trajectoires de déploiement du CIC en académies.

<sup>1</sup> Mis en ligne sur Pléiade, dans l'espace dédié au contrôle interne comptable, dans les rubriques « Structures et métiers » > « Gestion budgétaire, financière et comptable ».

Dans sa composante « gouvernance », il vise notamment à formaliser une organisation académique de pilotage du CIC, à travers la désignation de référents, la définition d'un organigramme et la rédaction d'un plan d'action. Le « socle CIC » comprend par ailleurs la mise en œuvre des actions de maîtrise des risques (AMR) définies comme « clés » au sein des référentiels de contrôle interne comptable ministériels.

2. Renforcer l'« environnement de contrôle » pour les processus de paye

Le renforcement de l'« environnement de contrôle » sur le périmètre de la paye constitue le deuxième axe de la feuille de route académique. Concrètement, les académies doivent procéder à une revue des habilitations aux SIRH afin, d'une part, d'identifier et de supprimer les habilitations devenues obsolètes consécutivement aux départs des agents concernés et, d'autre part, de revoir le profil et les droits conférés par ces habilitations. En outre, il leur est demandé de réaliser une revue des délégations de signature associées aux procédures académiques « gestion administrative-payé ». Ces deux actions doivent avoir été menées d'ici mai 2015.

3. Mener quelques exercices d'auto-évaluation du CIC sur une sélection de périmètres

La Cour des comptes souligne l'insuffisance du *dispositif d'auto-évaluation* de la démarche de contrôle interne comptable au sein du ministère. Aussi, un outil d'auto-évaluation a été adapté pour être appliqué par les académies d'ici mai 2015 sur deux périmètres *a minima* : le processus « Bourses de l'enseignement supérieur » et un service gestionnaire de procédures « gestion administrative-payé ».

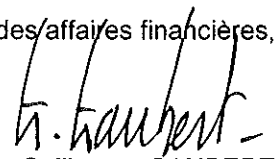
4. Accompagner les EPLE dans l'utilisation d'ODICé

Concernant les établissements publics locaux d'enseignement (EPL), la priorité de la période 2014-2015 sera l'évaluation du déploiement et de l'appropriation de l'outil ODICé (Outil de Diagnostic Interne Comptable en établissement) rénové. Une vigilance particulière doit être accordée à la mise en œuvre de la démarche au sein des établissements mutualisateurs de paie.

Au-delà de ces lignes directrices, il est nécessaire que chaque académie s'approprie la démarche de CIC à tous les niveaux hiérarchiques. Il s'agit essentiellement de prioriser les actions en fonction de l'analyse locale des risques et d'adapter au besoin les outils nationaux.

L'équipe du DCISIF se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Directeur des affaires financières,

  
Guillaume GAUBERT